

VILLE DE VIAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire de la Ville de Vias.

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs du Conseil, bonsoir. Je déclare la séance ouverte. Je vous prie de m'excuser pour le timbre de ma voix qui est altéré par un rhume.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour de ce Conseil, nous avons :

- l'approbation du compte rendu de la séance précédente
- les décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- un point unique de ce Conseil sur les finances, qui est le débat d'orientation budgétaire qui précède le vote du budget qui aura lieu le 19 décembre, lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

J'ai reçu :

- une procuration de M. José ESPANA au profit de M. Pierre ROS.
- une procuration de M. Lucien BABAU-RODRIGUEZ au profit de Mme Laure GODEFROY.
- une procuration de M. Jean-Louis JOVIADO au profit de Mme Josiane BUCHACA.
- une procuration de Mme Nelly ASENSIO au profit de M. Louis JOVIADO.
- et une procuration de Mme Catherine CORBIER au profit de M. Thomas GARCIA

Je vais procéder à l'appel pour ce Conseil municipal.

Jordan DARTIER : présent

Catherine CORBIER : absente, représentée par Thomas GARCIA

Olivier CABASSUT : présent

Patricia BOTELLA : présente

Thomas GARCIA : présent

Nicole LEFFRAY-VINCENTS : présente

Gilbert GIMBERNAT : présent

Sandrine MAZARS : présente

Pascale GENIEIS-TORAL : présente

Laure GODEFROY : présente

José ESPANA : absent, représenté par Pierre ROS

Jacques BOLINCHES : présent

Lucien BABAU-RODRIGUEZ : absent, représenté par Laure GODEFROY

Mercédès RAMIA : présente

Isabelle E SILVA PENDRELICO : présente

Marie SANCHEZ-RUIZ : présente

Bernard SAUCEROTTE : présent

Michel FARGAL : présent. Bon anniversaire, Michel.

Jean-José DE LA ROSA : présent

Jean-François GINIEYS : présent

Pierre ROS : présent

Claudine BRONDY : présente
 Richard MONEDERO : présent
 Josiane BUCHACA : présente
 Jean-Louis JOVIADO : absent, représenté par Josiane BUCHACA
 Nelly ASENSIO : absente, représentée par Louis JOVIADO
 Patrick HOULES : présent
 Louis JOVIADO : présent
 Stéphane MINCHE : absent, excusé.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il convient de désigner un secrétaire de séance.

Madame BRONDY, acceptez-vous d'être notre secrétaire de séance ?

Mme BRONDY.- Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

Nous pouvons passer à l'approbation du compte rendu de la séance précédente. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu, avant de procéder à son approbation ? Pas d'observations. Je le mets aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Nous notons les abstentions : 6 voix.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 octobre 2016 est adopté à la majorité.

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En ce qui concerne les décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT, la liste de ces décisions vous a été communiquée avec la convocation à ce Conseil. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces décisions qui vont de la décision n° 2016-102 à la décision n° 2016-125 ? J'apporte cette précision parce que, lors de la séance précédente, on nous disait que nous ne communiquions pas les décisions.

Avez-vous une remarque à faire, Monsieur MONEDERO ?

M. MONEDERO.- Non.

M. LE MAIRE.- Très bien. S'il n'y a pas d'observations, le Conseil en prend acte.
 Le Conseil municipal prend acte des décisions.

Nous passons à la présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017.
 Madame MAZARS, vous avez la parole.

NOTE DE SYNTHÈSE N° 1a : PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017 (Présentation de documents sur écran)
Rapporteur : Sandrine MAZARS

Mme MAZARS.- Merci, Monsieur le Maire.

La loi du 6 février 1992 et le Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire.

Afin d'être en conformité avec la législation, la délibération sur le DOB 2017 permettra ainsi de prendre acte de la tenue de ce débat.

L'article L.2312-1 du CGCT institue qu'« un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

Sont présentés lors de ce DOB :

- la réglementation
- le contexte national
- les dotations de la commune
- les orientations pour 2017
- les dépenses de fonctionnement prévues pour 2017
- les recettes de fonctionnement prévues pour 2017
- les dépenses et les opérations d'investissement prévues pour 2017
- les recettes d'investissement prévues pour 2017.

Nous passons au contexte national

Les dotations de l'État aux collectivités locales diminuent chaque année depuis 2014 et l'année 2017 ne devrait malheureusement pas faire exception.

Le projet de loi de finances pour 2017, présenté le 27 septembre 2016 devant le Comité des Finances Locales, annonce cependant une réduction de la baisse des dotations au bloc communal, le soutien à l'investissement et l'abandon de la réforme de la DGF au profit d'un aménagement de la dotation de solidarité urbaine.

Les dotations de la commune

Pour 2013, nous avons un total de 3 092 715 € de dotations ; ce qui représentait 30,49 % des recettes.

Pour l'année 2016, nous avons eu un total de 1 462 028 € ; ce qui ne représente que 17,21 % des recettes.

Soit une baisse cumulée de 1 630 687 €.

Nous n'avons à ce jour aucune information sur les montants de ces dotations pour l'année 2017.

La baisse appliquée aux dotations de l'État devrait être réduite de moitié par rapport à la diminution subie en 2016.

Les orientations pour 2017

Le budget 2017 s'inscrit dans un contexte toujours très tendu. En effet, la réduction des dotations de l'État pour la troisième année consécutive fragilise les équilibres financiers de notre budget compte tenu d'un programme d'investissements ambitieux pour les années à venir.

La réduction des dépenses de fonctionnement et la maîtrise des dépenses d'investissement seront donc essentielles à l'atteinte des objectifs fixés.

Les dépenses de fonctionnement :

*** Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Elles comprennent les achats, les prestations de services et les cotisations diverses réglés par la collectivité. C'est le deuxième poste de dépenses du budget. D'importantes économies ont déjà été réalisées sur certains postes comme les produits d'entretien ou les fournitures administratives. Il est aujourd'hui nécessaire d'étendre ces économies de gestion à l'ensemble des postes.

*** Chapitre 012 – Charges de personnel**

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales qui s'y rapportent. Une augmentation de 2,1 % sera appliquée sur le réalisé 2016 correspondant à 1,5 % lié au GVT et 0,6 % à l'augmentation du point d'indice de février 2017.

*** Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Ce poste de dépenses est constitué principalement des subventions aux associations, au CCAS et des dépenses de compensations liées au transfert de l'Office de Tourisme.

Les dépenses d'investissement :

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2015-2020 prend en compte les investissements courants, les opérations pluriannuelles déjà lancées et les programmes nouveaux validés par l'équipe municipale.

Une attention particulière sera portée sur la recherche de recettes (subventions, partenariats) qui pourraient contribuer au financement des divers projets prévus.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2017

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	2 099 885,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel :	4 240 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	1 488 500,00 €
Chapitre 66 – Charges financières :	210 623,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	33 692,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues :	15 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre :	400 000 €
Soit un total de :	8 487 700,00 €

Les recettes de fonctionnement 2017

Chapitre 013 – Atténuations de charges :	86 300,00 €
Chapitre 70 – Produits des services :	424 400,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	5 591 500,00 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	1 635 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	30 000,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	50 500,00 €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissement et provision :	490 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre :	180 000,00 €
Soit un total de :	8 487 700,00 €

Les dépenses d'investissement 2017

Je vais vous faire un listing des différentes opérations du chapitre 22.

Opération 801 – Reconstruction du cordon dunaire

Prévision 2017 : 140 000 €

Opération 803 – Parking du groupe scolaire

Prévision 2017 : 336 600 €

Opération 806 – Création d'un complexe sportif

Reste à réaliser : 15 000 €

Opération 807 – Circulade centre ville

Reste à réaliser : 41 360 €

Opération 808 – Modulaires gendarmerie

Reste à réaliser : 67 660 €

Prévision 2017 : 168 016 €

Soit un total de 235 676 €

Opération 903 – Achat de matériel

Reste à réaliser : 84 092 €

Prévision 2017 : 115 908 €

Soit un total de 200 000 €

Opération 924 – Éclairage public

Reste à réaliser : 259 129 €

Prévision 2017 : 723 372 €

Soit un total de 982 501 €

Opération 925 – Achat de véhicules

Reste à réaliser : 55 000 €

Opération 928 – Rénovation de bâtiments communaux

Reste à réaliser : 160 104 €

Prévision 2017 : 39 896 €

Soit un total de 200 000 €

Opération 934 – Restauration harmonium et vitraux de l'église Saint Jean Baptiste

Reste à réaliser : 19 000 €

Prévision 2017 : 56 080 €

Soit un total de 75 080 €

Opération 939 – Passage au numérique de l'école primaire

Reste à réaliser : 8 400 €

Opération 941 – Travaux de voirie

Reste à réaliser : 400 000 €

Opération 943 – Halle des sports

Reste à réaliser : 193 098 €

Prévision 2017 : 505 902 €

Soit un total de 699 000 €

Opération 944 – Rénovation des halles

Reste à réaliser : 251 088 €

Prévision 2017 : 54 912 €

Soit un total de 306 000 €

Opération 945 – Construction de logements aidés

Reste à réaliser : 130 000 €

Opération 948 – Achat de matériel informatique

Reste à réaliser : 1 418 €

Prévision 2017 : 8 582 €

Soit un total de 10 000 €

Opération 949 – Avenue de la Méditerranée

Reste à réaliser : 120 403 €

Prévision 2017 : 3 028 605 €

Soit un total de 3 149 008 €

Opération 950 – Esthétique centre ville

Reste à réaliser : 14 737 €

Prévision 2017 : 47 263 €

Soit un total de 62 000 €

Opération 953 – Accessibilité des bâtiments communaux

Reste à réaliser : 15 000 €

Prévision 2017 : 137 642 €

Soit un total de 152 642 €

Opération 956 – Signalétique

Reste à réaliser : 15 132 €

Prévision 2017 : 9 868 €

Soit un total de 25 000 €

Opération 961 – Rénovation réseaux télécom/EDF

Reste à réaliser : 80 000 €

Opération 964 – Acquisition de diverses parcelles

Reste à réaliser : 108 313 €

Prévision 2017 : 91 687 €

Soit un total de 200 000 €

Opération 966 – Installation vidéo-protection
 Reste à réaliser : 287 844 €

Opérations 981 – Acquisition de divers immeubles
 Reste à réaliser : 370 000 €

Soit un total d'opérations diverses de :	8 161 111,00 €.
Chapitre 15 – Provisions pour risques et charges :	490 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts :	450 000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :	3 000,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues :	20 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre :	180 000,00 €
Soit un total de :	9 304 111,00 €

Les recettes d'investissement 2017

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :	92 290,00 €
Chapitre 16 – Emprunts (hors cofinancements) :	7 804 791,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :	500 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre :	400 000,00 €
Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations :	430 000,00 €
Opération 804 – Schéma directeur d'aménagement :	10 530,00 €
Opération 944 – Rénovation des Halles :	56 500,00 €
Opération 943 – Halle multisports :	10 000,00 €
Soit un total de :	9 304 111,00 €

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MAZARS, pour cette présentation du débat d'orientation budgétaire. Sur cette présentation, y a-t-il des observations puisque l'objet de cette délibération est bien de débattre du DOB ? Monsieur MONEDERO, vous avez la parole.

M. MONEDERO.- Je vous remercie.

Sur les questions de fonctionnement, je ne voudrais pas faire les mêmes remarques que les années précédentes. Quand nous y verrons un peu plus clair lors du vote du budget, nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions.

En ce qui concerne les investissements, chaque année vous présentez des prévisions d'investissements importantes, pour près de 9 M€ au final, et en réalité vous en réalisez à peine le quart.

Une autre observation concerne la fiabilité des prévisions. On peut s'interroger sur les chiffres annoncés par exemple au niveau de la rénovation des Halles où vous nous annoncez un marché dans les décisions du maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 pour 343 370 € HT, soit plus de 400 000 € TTC, et au budget vous n'allez inscrire que 306 000 €.

Ensuite, en ce qui concerne les recettes d'investissement, les recettes réelles en fait ne sont que de 558 000 € pour 9 M€ d'investissements ; soit 6 % du financement.

Ce financement, effectivement vous envisagez de le faire par des emprunts et chaque année vous nous annoncez des sommes d'emprunts importantes, en l'occurrence 7,8 M€ pour 2017, par un virement de la section de fonctionnement de 400 000 € qui ne couvre même pas le remboursement du capital des emprunts actuels que vous évaluez à 453 000 €.

Ensuite, pour terminer, ce financement aussi vous proposez de l'assurer par la vente d'immeubles pour 430 000 €. Est-il possible de savoir quels sont les immeubles concernés ? C'est tout pour l'instant.

M. LE MAIRE.- C'est comme dans l'émission télé : c'est tout pour le moment.

Pour les remarques sur le fonctionnement, comme vous faites les mêmes remarques que l'année dernière, je vous fais les mêmes réponses que l'année dernière.

Sur l'investissement, vous m'indiquez que le taux de réalisation est du quart des prévisions. Alors vous pourriez me dire que c'est bien puisque nous ne dépensons pas beaucoup ; si nous ne dépensons que 25 % des sommes prévues c'est finalement que nous sommes économes sur la dépense d'investissement. Mais votre chiffre de 25 %, donc du quart de ce qui est prévu, est en fait erroné. Nous serons, sur 2016, à un taux de près de 50 % pour ce qui est de la réalisation des dépenses.

M. MONEDERO.- Je prends les chiffres de 2015.

M. LE MAIRE.- Je vous réponds. Après, la réponse, si elle ne vous convient pas, je veux bien le comprendre. Je vous donnerai les chiffres de 2016 quand nous vous présenterons le compte administratif, Monsieur MONEDERO.

Cette année, pour 2016, nous serons à près de 50 % de réalisation de la dépense prévue en investissement. Donc, finalement, c'est plutôt bien. Et puis, quand je regarde les taux de réalisation des investissements passés, même si je ne suis pas tourné vers le passé mais vers l'avenir, je vois que les taux que, vous, vous affichiez en votre temps étaient à peu près similaires.

Par rapport à l'investissement prévu sur 2017, je mettrai de la nuance dans votre propos au regard des opérations qui sont prévues, notamment l'opération 949 « aménagement de l'avenue de la Méditerranée » où nous avons une prévision sur 2017 de dépense d'investissement de 3 028 605 €. Si je regarde la totalité des opérations d'investissement, si je fais la différence entre 8 M€ et 3 M€, si je sors cette opération phare du mandat, nous sommes sur un montant de dépenses d'investissement de 5 M€. Si j'enlève les dépenses d'investissement courant, c'est-à-dire les dépenses relatives à l'activité régulière des services, qui sont calibrées à 1,5 M€, aujourd'hui nous sommes sur un investissement, hors l'opération de l'avenue de la Méditerranée, à 3,5 M€ ; ce qui est tout à fait conforme à une collectivité de 6 000 habitants et qui accueille entre 60 000 et 70 000 personnes durant l'été avec bien évidemment des dépenses d'investissement liées à l'activité touristique.

Par rapport aux Halles, sur les Halles vous notez qu'il y a effectivement un reste à réaliser de 251 000 € ; mais vous ne parlez pas de ce que nous avons dépensé sur 2016 ; vous le verrez dans le compte administratif. Effectivement, pour boucler la boucle des Halles, nous rajoutons aux restes à réaliser de l'année dernière 55 000 €. Il nous restera donc à dépenser 306 000 € sur l'opération des Halles. En recettes d'investissement, nous avons les recettes d'investissement sur les notifications de subventions qui nous ont été allouées par le

Département à hauteur de 46 000 € sur cette opération et à hauteur de 8 500 € par l'État français. Voilà ce que je pouvais préciser sur les Halles.

S'agissant des emprunts que vous évoquez, ce sont bien entendu des emprunts d'équilibre, et comme cela est précisé dans le DOB il y a aussi les demandes de cofinancements que nous avons faites, je pense notamment à diverses opérations comme l'aménagement de l'avenue de la Méditerranée ou la construction de la Halle multisports ici ou encore les opérations sur la rénovation de l'éclairage public où nous sommes éligibles à des dotations notamment de l'Europe, et donc bien entendu tout ceci ne tient pas compte – puisque c'est encore une fois un emprunt d'équilibre comme chaque année – bien entendu des demandes de financement que nous avons faites et des retours que nous attendons, que nous avons déjà eus par exemple sur l'opération des Halles, mais que nous attendons sur d'autres opérations comme la création d'une halle multisports pour laquelle nous avons fait des demandes de subventions au Département, à la Région et à la Communauté d'Agglomération, et nous avons fait également des demandes de subventions pour l'aménagement de l'avenue de la Méditerranée.

Pour ce qui est de la dernière question sur les ventes d'immeubles, la Commune a effectivement procédé à différentes acquisitions d'immeubles en centre ville soit pour réimplanter des activités, soit pour réimplanter du logement. La Commune a procédé également à des acquisitions d'immeubles non situés en cœur de ville, comme par exemple l'immeuble dit « Le Regency ». Sur certains immeubles que nous avons achetés, nous avons soit des promoteurs, soit des bailleurs sociaux qui souhaitent racheter les immeubles à la Ville. Par exemple, l'immeuble Le Regency qui est situé en face de cette salle va être revendu au prix où nous l'avons acheté ; il y en a pour près de 300 000 €. Par ailleurs, en centre ville, les appartements qui ont été achetés par la Ville vont être revendus à un bailleur social pour justement la réalisation de logements sociaux, mais moi je préfère dire – vous l'avez lu dans la presse – le terme « aidés ». Donc, au regard des compromis qui ont ou qui vont être signés, l'enveloppe de vente d'immeubles a été fixée de la façon la plus précise possible par le service financier de la Ville.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Mais vous vouliez répondre sur les Halles, je crois.

M. MONEDERO.- Je ne tiens pas spécialement à répondre. Ce que je veux dire, c'est que par rapport aux emprunts d'équilibre les opérations sont annoncées. A un moment donné, si vous devez les réaliser, vous devrez concrétiser les emprunts.

Pour les Halles, vous m'inquiétez un peu quand même parce que je vois que les subventions sont marquées en recettes. Mais on ne peut pas les inscrire en recettes et les enlever de la dépense parce qu'à un moment donné il va manquer quelque chose.

M. LE MAIRE.- Il ne vous a pas échappé que, sur le budget 2016, nous avons déjà inscrit une dépense d'investissement sur les Halles. Nous en avons réalisé sur la somme qui avait été budgétée et il y a un reste à réaliser puisque, hormis le coût d'architecte et les frais d'études que nous avons engagés sur 2016, qui sont compris dans la masse globale, aujourd'hui il y a un reste à réaliser de 2016 et une prévision sur 2017 pour finaliser les paiements de tout ce que nous devons payer dans le cadre de la rénovation des Halles.

Par rapport aux emprunts, effectivement nous attendons les réponses sur les demandes de subventions. Nous verrons la position de nos partenaires financiers au regard de leurs postes de compétences et de la volonté de ces mêmes partenaires financiers de nous soutenir. Pour ce qui est des emprunts, la collectivité empruntera bien entendu auprès d'établissements bancaires et également auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations puisqu'il ne vous a pas échappé qu'aujourd'hui la Caisse des Dépôts et Consignations prête

aux collectivités à des taux proches de zéro %.

M. MONEDERO.- Merci HOLLANDE. Je vous renvoie la balle, vous l'avez dit tout à l'heure à propos des dotations.

M. LE MAIRE.- Elle prête donc à zéro %. On peut dire : « merci HOLLANDE », mais après nous avoir enlevé 1,7 M€ de dotations je ne sais pas si nous devons vraiment le remercier ; finalement, il nous en prend à un endroit et nous en redonne de l'autre côté. Mais en entendant nous devons quand même emprunter. Vous savez aussi bien que moi que les établissements de crédit, que ce soit la Caisse des Dépôts et Consignations ou que ce soient les établissements bancaires, avant de vous prêter, regardent les comptes de la Ville et ils regardent si vous avez des excédents de fonctionnement pour pouvoir rembourser ces crédits. En même temps, en nous diminuant les dotations de fonctionnement, de fait cela nous réduit les excédents de fonctionnement et cela nous met en difficulté pour emprunter. Je pense donc que la meilleure des choses qu'aurait eu à faire M. HOLLANDE, c'est de ne pas toucher aux dotations des collectivités ; ce qui aurait permis aussi de respecter un de ses engagements électoraux.

M. MONEDERO.- Nous sommes bien d'accord puisque nous avons voté contre cette baisse des dotations.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela que je me permets de vous le redire puisque je ne pense pas que l'on puisse le remercier, mais ceci est un autre débat et je ne pense pas qu'en Conseil municipal nous ayons à débattre de cela ; les échéances à venir le feront pour nous. Voilà donc ce que je pouvais vous répondre au niveau des emprunts. Je pense que le partenaire que nous avons, qui est la Caisse des Dépôts et Consignations, nous suivra – en tout cas elle l'a annoncé et nous l'a écrit – dans les opérations d'investissements phares comme celui de la rénovation de l'avenue de la Méditerranée à des taux – je le redis – défiant toute concurrence, qui sont même très proches, voire équivalents à du zéro %. La contrepartie, vous le savez, c'est que la somme que nous empruntons auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous l'empruntons pour la même somme auprès d'un établissement privé de crédit.

Tout ceci fait bien évidemment partie du travail que mènent les services depuis plusieurs mois maintenant, et dès que nous aurons les réponses des collectivités locales, qu'elles soient du niveau départemental ou du niveau régional, nous pourrons bien évidemment vous en tenir informés.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame BUCHACA, vous avez la parole.

Mme BUCHACA.- Simplement, une demande de précision. Je ne sais pas si vous l'avez dit, en tout cas je ne l'ai pas compris ou pas entendu. Le Regency se vend donc, mais peut-on savoir à qui ? Je ne sais pas si vous l'avez dit ou non.

M. LE MAIRE.- Non, je ne l'ai pas dit. Pour l'instant le compromis n'est pas signé. Nous avons des discussions avec différents promoteurs immobiliers au regard du programme qui sera réalisé, soit du logement aidé, soit du logement libre avec possibilité de défiscalisation pour la personne qui achèterait un appartement pour le louer. Aujourd'hui, nous avons plusieurs discussions en cours avec des promoteurs. Comme les négociations sont en cours, je ne vais pas vous en dire plus, je vous en informerai bien entendu. Mais ce qui guidera en tout cas mon choix est celui de la production de logements dans l'intérêt des jeunes Viassois pour qu'ils puissent habiter sur Vias et trouver un logement à un prix abordable, compte tenu du coût élevé du foncier sur la commune soit pour acheter, soit pour louer un appartement. Je pense que j'ai répondu à votre interrogation. Je vous tiendrai strictement informée de ce dossier.

Mme BUCHACA.- En fait, j'ai noté que vous répondrez la prochaine fois.

M. LE MAIRE.- Je vous apporterai une information plus complète quand le promoteur aura été choisi. Mais les promoteurs que nous connaissons dans le coin sont intéressés, vous en avez plusieurs : RAMBIER, ANGELOTTI, vous en avez toute une liste. Je vous apporterai de plus amples informations en fonction de l'évolution de nos discussions.

Y a-t-il d'autres questions sur ce document du débat d'orientation budgétaire ? Non, pas d'autres questions.

Eh bien, écoutez, pour la prise d'acte il y a une évolution jurisprudentielle. Nous devons voter la prise d'acte. C'est une évolution du Conseil d'État.

Mme BUCHACA.- Nous votons que nous prenons acte.

M. LE MAIRE.- Voilà, nous votons que nous prenons acte. C'est l'évolution de la réglementation en fonction de la loi NOTRe, mais ceci étant surtout entériné par un avis du Conseil d'État qui est très récent.

Donc, sur la prise d'acte, qui est contre le fait de prendre acte de ce DOB ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.

Nous prenons donc acte à l'unanimité de ce débat d'orientation budgétaire. C'est comme cela, c'est la loi. Parfois, la loi a ses mystères, et nous devons faire avec.

L'ordre du jour étant épuisé, La tenue de ce Conseil municipal est levée. Je vous donne rendez-vous le 19 décembre, c'est un lundi, pour le vote des budgets de la Commune entre autres et des questions d'affaires courantes.

Je vous remercie. Bonne soirée.

(La séance est levée à 18 h 35)

Le maire



Le Secrétaire de séance



Les élus

[The bottom half of the page is filled with numerous handwritten signatures in black and blue ink, representing the council members. Some legible names include 'Le Maire', 'Le Secrétaire', and various initials and surnames.]